

Délibération n°52 relative au Budget primitif 2026

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 25 novembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 03/11/2025, concernant le budget primitif pour l'année 2026 ainsi que le rapport du Trésorier

CONSIDERANT l'avis émis par la Commission des Finances réunie le 17 novembre 2025

DÉCIDENT d'approuver en l'état le budget primitif 2026 par **41 voix pour, 9 voix contre, 3 abstentions – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 25/11/2025



**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
BFC**